

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-huit, le treize mars, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :  
6 mars 2018

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 3  
Votes : 25

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 MARS 2018

#### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, MARTINI Geneviève, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick,.

#### Absents excusés et représentés :

DELILLE Nicole a donné procuration à DELAIR Patrick, AMAT Bruno a donné procuration à PANCIN Pierre, AUBERY Jérémy a donné procuration à GOLFETTO Rémy.

Absents excusés : LAUGE Sylviane, NIETO Corinne.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

#### **Approbation des Comptes rendus des conseils municipaux des 18 janvier, 1<sup>er</sup> février et 13 février 2018**

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 18 janvier, 1<sup>er</sup> février et 13 février 2018.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

### **1. Affaires Administratives**

#### **1.1. Personnel – Mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône pour la passation des marchés d'assurance statutaire (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La Commune adhère actuellement à un contrat groupé souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches du Rhône pour garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2018 et le Centre de Gestion va entamer la procédure de renégociation de ce contrat selon les règles de la commande publique.

Compte-tenu de l'intérêt présenté par une consultation groupée, il est proposé au Conseil de délibérer afin de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve que la Commune se joigne à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le Centre de Gestion.

## **2. Affaires Financières**

### **2.1. Création du budget lotissement « Les Craux Sud » (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin d'individualiser l'opération d'aménagement du lotissement Les Craux Sud, et conformément à l'instruction comptable M14, il convient de créer un budget annexe spécifique à cette opération et au regard de son objet d'assujettir ce budget à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création du budget annexe lotissement « Les Craux Sud ».

## **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

### **3.1. Déclassement du Domaine Public et cession d'une bande de terrain de 3 m<sup>2</sup> (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de régulariser une situation de fait, il convient de procéder au déclassement du Domaine Public d'une bande de terrain de 3 m<sup>2</sup>, sise Grand Rue, au profit des consorts TCHERTCHIAN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

### **3.2. Déclassement du Domaine Public et cession d'une bande de terrain de 4 m<sup>2</sup> (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de régulariser une situation de fait, il convient de procéder au déclassement du Domaine Public d'une bande de terrain de 4 m<sup>2</sup>, sise Rue du Planet, au profit des consorts PETIT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

### **3.3. Acquisition de la parcelle cadastrée section BM 77 (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Afin de constituer une réserve foncière en vue de réaliser un échange, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM 77 d'une superficie de 1297 m<sup>2</sup> appartenant aux Services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

### **3.4. Avancement de travaux/projets (I)**

#### **3.4.1. Modification de la délibération relative à la Délégation de Maîtrise d'Ouvrage confiée au SICAS pour la réalisation du bassin de rétention des Craux Sud (D)**

Rapporteur : Max GILLES

Les études lancées par le SICAS pour la réalisation du bassin de rétention intégrant les contraintes liées à la traversée de la RD571, il convient de modifier la délibération du 12 septembre 2017 qui avait fixé un montant de travaux de 180.000 € HT (n'intégrant pas ces contraintes) pour le porter à 356.667,50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

#### **3.4.2. Quartier du Planet – Autorisation de signature d'un avenant au marché conclu avec l'entreprise BAS-MONTEL (D)**

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du chantier confié à l'entreprise ROSSI pour les travaux d'aménagement du quartier du Planet ont conduit la Commune à réduire les prestations confiées à cette entreprise et à conclure un nouveau marché avec l'entreprise BAS-MONTEL.

L'entreprise ROSSI n'étant pas en mesure de réaliser les travaux qui lui avaient été laissés conformément aux normes et dans les délais contractuels, il a été décidé de résilier ce marché et d'en confier l'exécution et l'achèvement à l'entreprise BAS-MONTEL. Ces travaux supplémentaires par rapport au marché initialement confié à l'entreprise BAS-MONTEL nécessitent la conclusion d'un avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

### **3.5. Acquisition de terrains appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – Délaié routier (D)**

Rapporteur : MAX GILLES

En vue d'aménager les espaces verts situés à proximité du carrefour de la RD571, il est proposé au Conseil d'approuver l'acquisition des parcelles appartenant au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette acquisition.

## **4. Divers**

Madame Yvette POURTIER informe le conseil sur la réalisation prochaine d'un exercice « intrusion » à la crèche municipale et au restaurant scolaire, avec le concours du représentant de la gendarmerie.

Elle signale également un manque de civisme des propriétaires de chiens Traverse des Ecoles.

Monsieur Louis ROSELLO signale également ce phénomène Avenue Barbusse. Par ailleurs, il informe le Conseil sur le bon fonctionnement du CCAS.

Monsieur Patrick DELAIR indique que certains propriétaires de chiens indécents ont fait l'objet de verbalisation mais ne s'en vantent pas. Tout manque de civisme doit être signalé et sera sanctionné.

Monsieur Marc TROUSSEL demande que le message relatif à la verbalisation soit diffusé dans les supports de communication de la Commune.

Madame Madeleine JULLIAN signale qu'il conviendrait de poser une plaque de rue indiquant l'impasse Cassin afin d'éviter des problèmes de distribution du courrier.

Monsieur Michel GAVANON rappelle au Conseil que la Commission des salles municipales (Françoise BASNEL, Christiane MISTRAL, Brigitte AUBERY et la Police Municipale) fonctionne depuis deux ans avec un important travail pour répondre aux demandes de location des salles. En ce qui concerne les écoles, la prévision d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire fluctuent fortement. Mais a priori, il ne devrait pas y avoir de fermeture de classe en primaire. Il fait également part des remerciements de M. le Directeur de l'école primaire pour le soutien apporté par la commune.

Monsieur Rémy GOLFETTO informe le Conseil sur la prochaine interdiction des gobelets en plastique jetables et sur la possibilité pour les organisateurs de manifestations diverses de se doter d' « éco-cup », qui sont des gobelets réutilisables que les associations peuvent mettre à disposition du public moyennant le versement d'une caution symbolique (1 €).

Madame Christiane MISTRAL fait part de la demande de l'Association Témoignage et Patrimoine en vue de la mise à disposition de trois peintures actuellement accrochées à l'Espace Culturel. Une convention de prêt sera établie et soumise à la prochaine séance.

Monsieur Marc TROUSSEL informe le Conseil que la borne de recharge de véhicule électrique installée sur le parking Bouchet sera bientôt inaugurée. Il informe également le Conseil sur la consultation relative aux travaux des vestiaires du tennis.

Madame Françoise BASNEL fait part au Conseil que la garderie des vacances de février s'est bien déroulée. Les participants au séjour ski sont bien revenus après avoir dû rester un jour de plus sur site en raison des conditions météo qui ont conduit à la fermeture des routes.

Monsieur Yannick ROSSI demande que soit étudié, dans le cadre de la réalisation du futur rond-point du site du Collège, l'aménagement d'un visuel rendant hommage à la Bourguine.

Monsieur David MARCEL demande que soit étudiée la possibilité de déplacer le portillon du logement de fonction du complexe sportif pour permettre une ouverture complète du portail de ce site.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes de calamités agricoles adressées par la Commune suite au gel récent, et à la sécheresse de cet été. Il informe le Conseil que le 6 avril aura lieu le charivari dans le cadre du carnaval. Il fait part des remerciements reçus du SDIS pour l'aide apportée par les services techniques lors de l'incendie de la boulangerie. Il remercie l'ensemble des eyraguais pour leur participation au loto organisé par l'association des commerçants au profit des gérants de la boulangerie incendiée. Enfin Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus d'enfants eyraguais suite à la réalisation du City-Park

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES